

**Direction Départementale
des Finances Publiques d'Eure-et-Loir**

**Direction départementale
des Finances publiques d'Eure-et-Loir**
3, place de la République
28019 CHARTRES cedex
TELEPHONE : 02 37 20 72 54
MÉL. : ddfip28@dgfip.finances.gouv.fr

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir**

Le directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009, modifié, relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Gradzig EL KAROUI, Directeur départemental des Finances publiques d'Eure-et-Loir ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de M. Gradzig EL KAROUI, dans le corps des Administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir n°42-2023 du 21 août 2023, portant délégation de signature en matière de fixation des jours et horaires d'ouverture des services déconcentrés de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, et en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle de ces mêmes services ;

ARRÊTE :

Article 1er

Les services de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir seront fermés au public à titre exceptionnel le jeudi 15 février 2024.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Chartres, le 8 février 2024

Par délégation du Préfet,
Le Directeur départemental
des Finances publiques d'Eure-et-Loir,


Gradzig EL KAROUI
